



Mairie
de
Saint-Georges

Département du Cantal
Canton de Neuwéglise-sur-Truyère

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint-Georges est convoqué en séance ordinaire à la mairie le :

Vendredi 23 février 2024
à 20 h 30

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2023
- Avenants au marché de réhabilitation de l'ancien presbytère
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Confirmation d'une subvention présélectionnée au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024
- Budget principal 2024 : vote de crédits dans la limite de 25 % de l'investissement 2023
- Attribution d'une concession au cimetière
- Définition des modalités de concertation du public préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

A Saint-Georges, le 19 février 2024



Le Maire,

Jean-Jacques MONLOUBOU